Nations Unies S/PV.8035



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8035e séance

Mercredi 30 août 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Aboulatta	(Égypte)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	États-Unis d’Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 25 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/653)

17-27236 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 25 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/653)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Somalie à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres sont saisis du document S/2017/734, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et l'Ukraine.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/653, qui contient le texte d'une lettre datée du 25 juillet 2017, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2372 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2372 (2017), qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). En notre qualité de rédacteur, je remercie tous les membres du Conseil de sécurité de leur coopération.

Je voudrais rendre un hommage à Fiona Blyth, qui fait partie de mon équipe, pour s'être acquittée de ses fonctions de rédactrice en ce qui concerne la Somalie avec beaucoup de compétence, alors même qu'elle s'apprête à quitter New York pour aller travailler pour les Nations Unies en Somalie.

La présence de l'AMISOM en Somalie est essentielle pour que les progrès puissent se poursuivre, pour permettre au projet de réforme du Président Farmajo de prendre racine et pour permettre à la Somalie le temps de renforcer ses capacités en matière de sécurité. De lourds défis nous attendent, mais aujourd'hui, une fois de plus, le Conseil s'est engagé à appuyer cette vision. Il s'agit d'un tournant important pour l'AMISOM et pour la Somalie. Pour la première fois au cours des 10 années du déploiement de l'AMISOM, le Conseil de sécurité commence à réduire les effectifs militaires déployés en Somalie.

Nombreux sont les indicateurs qui attestent des progrès accomplis par la Somalie. Il ne fait aucun doute que la réduction des effectifs militaires internationaux et le lancement du processus de transfert des responsabilités en matière de sécurité à la Somalie elle-même font partie de ces indicateurs. Ces progrès n'auraient pas été possibles sans le courage et les sacrifices de l'AMISOM en Somalie. La détermination et la ténacité dont ont fait montre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à l'AMISOM face à des menaces brutales ont permis à la Somalie d'organiser des élections avec succès et de s'atteler à la tâche de longue haleine qu'est l'édification de l'État.

Maintenant, l'heure est venue d'adopter une nouvelle approche en matière de sécurité, en se concentrant non seulement sur la menace que représentent les Chabab, mais également sur le transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes. Cela prendra du temps, mais à la conférence sur la Somalie tenue à Londres en mai, la Somalie et 42 partenaires internationaux ont adopté un pacte de sécurité pour la réforme de la sécurité, afin de donner à la Somalie les moyens de garantir à ses habitants la sécurité et la protection dont ils ont tellement besoin et qu'ils méritent. La Somalie est prête à relever ce défi et nous sommes tous prêts à lui apporter notre appui. Nous nous faisons une joie de continuer à appuyer ces progrès et nous sommes

reconnaissants pour la présence continue de l'AMISOM, afin de permettre à la Somalie d'aller de l'avant.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2372 (2017), qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Cette mission a joué jusqu'à présent un rôle essentiel et indispensable à l'appui du processus de paix et de réconciliation en Somalie. Nous remercions le Royaume-Uni des efforts qu'il a déployés en sa qualité de rédacteur, en facilitant les négociations sur la résolution d'aujourd'hui, et tous les membres du Conseil de sécurité de leur appui.

Les perspectives positives dont nous sommes témoins aujourd'hui en Somalie et sa stabilité relative n'auraient guère été possibles sans la contribution de l'AMISOM. Si on l'oublie, comme c'est parfois le cas, c'est non seulement injuste mais il se peut également que toutes nos opinions sur la paix dans la Corne de l'Afrique n'aient que très peu de pertinence. Heureusement, nous n'avons pas constaté cela au cours des négociations difficiles sur cette résolution. Il ne fait aucun doute que la Mission de l'Union africaine en Somalie opère actuellement dans un environnement différent et la restructuration proposée de la Mission illustre les succès opérationnels et les progrès réalisés au cours des 10 dernières années.

La Somalie se trouve dans une phase importante de consolidation de ses institutions publiques, notamment la constitution de ses forces de sécurité nationales, ce qui ouvrira la voie à la réduction progressive et conditionnelle des effectifs de l'AMISOM. Il s'agit d'une réussite historique pour le peuple somalien. Cela ne signifie pas que les défis en matière de sécurité auxquels le pays est confronté ont tous été relevés. En dépit des progrès réalisés ces dernières années sur le plan politique et de la sécurité, la Somalie a encore un long chemin à parcourir s'agissant de ses efforts de relèvement et de consolidation de la paix après le conflit.

À cet égard, l'AMISOM continuera à jouer un rôle très important à l'appui du processus politique, de la réconciliation, de la consolidation de la paix, du renforcement des capacités et de la réforme du secteur de la sécurité et de l'action humanitaire dans le pays. Elle doit continuer à exécuter son mandat en trois volets. Ce mandat sera progressivement réduit et transféré à une seule entité, dont la responsabilité sera assumée par la Somalie. Les trois composantes doivent se compléter et se renforcer mutuellement dans l'exécution des tâches qui leur incombent. La composante civile, telle qu'envisagée dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 12 juillet, n'a pas fait l'objet de la résolution d'aujourd'hui, ce qui, à notre avis, constitue une omission grave. Nous espérons que cela sera corrigé à l'avenir. Néanmoins, nous saluons le travail accompli par le rédacteur.

Nous voudrions attirer l'attention du Conseil sur les points suivants.

Premièrement, selon l'examen conjoint et la lettre du Secrétaire général (S/2017/653), l'AMISOM doit pouvoir compter sur un financement prévisible et durable, y compris l'utilisation des contributions mises à recouvrement des Nations Unies pour combler le déficit que connaissent la Mission et la Somalie en termes de ressources. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur le financement futur de l'AMISOM d'ici au mois de novembre. Nous espérons que cela nous permettra d'avoir un tableau plus général de la situation en Somalie, pour que ne soient pas réduits à néant les progrès réalisés ces dernières années, au prix d'énormes efforts et de lourds sacrifices. Il s'agira de mettre en pratique la notion de partage des charges.

Deuxièmement, le transfert des responsabilités, sur la base d'un dispositif national de sécurité cohérent, exige que soit menée rapidement une évaluation de l'état de préparation opérationnelle des forces de sécurité somaliennes, qui, entre autres choses, permettra d'identifier les lacunes et les priorités importantes, dans l'intérêt des forces de sécurité nationales somaliennes. Néanmoins, nous sommes préoccupés par l'absence de coordination et d'appui mutuel de la part des partenaires, car cela risque d'avoir des conséquences négatives sur la transition de l'AMISOM ou la retarder. De même, la coopération et la coordination à tous les niveaux entre la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, l'AMISOM et les forces de sécurité nationales somaliennes seront de la plus haute importance, notamment par l'intermédiaire du Forum de coordination des hauts responsables, afin de renforcer les efforts de coordination sur le terrain, sur la base des résultats de l'examen conjoint.

Enfin, nous sommes d'avis que les décisions concernant le déroulement de la transition en Somalie doivent se fonder sur un examen plus approfondi de la situation sur le terrain en Somalie. C'est pourquoi il était important que la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui reconnaisse la nécessité de procéder à une évaluation continue et exhaustive de

l'AMISOM, en étroite collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement fédéral somalien, pour faire le point sur l'avancement du processus et formuler des recommandations quant au transfert progressif des responsabilités en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes, en tenant compte de la nécessité de procéder à une évaluation objective des capacités.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : l'Italie se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2372 (2017), qui renouvelle le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM).

Nous tenons à remercier le Royaume-Uni de l'excellent travail accompli en sa qualité de rédacteur, relativement au texte de la résolution.

L'AMISOM a fait un travail remarquable ces dernières années. Nous voudrions féliciter l'Union africaine et les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police pour leurs efforts, ainsi que l'AMISOM pour le sacrifice ultime consenti en termes de vies humaines pour cette cause. Pendant le mois écoulé, le Gouvernement somalien a réalisé de nombreux progrès, de l'accord conclu quant aux principes fondamentaux régissant le dispositif national de sécurité en passant par le Pacte de sécurité visant à assurer la coordination des efforts en faveur de la constitution des forces de sécurité somaliennes. Il faudra un certain temps pour que ce nouveau cadre soit pleinement opérationnel.

À notre avis, la décision prise par le Conseil de sécurité de remettre en octobre 2018 l'examen de nouvelles étapes du processus de transition de la Mission est très judicieuse. Étant donné que les Chabab constituent toujours une menace très grave, la nécessité de renforcer effectivement les forces de sécurité somaliennes demeure d'une importance stratégique. Dans le même temps, la résolution 2372 (2017) fixe un calendrier pour l'accélération par le Conseil du processus de transfert de la responsabilité première en matière de sécurité de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes. Reconfigurer la Mission en augmentant la proportion du personnel de police, si les conditions de sécurité le permettent, sera également crucial dans ce but.

Depuis des années, l'Italie promeut la valeur ajoutée que recèlent l'AMISOM et la police somalienne pour la stabilisation de la Somalie. Nous attendons donc avec intérêt de poursuivre la discussion sur cette question et sur d'autres sujets pertinents relatifs à la Somalie – pays pour lequel nous conservons un attachement fort – au cours de la séance commune que tiendront le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine la semaine prochaine à Addis-Abeba.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Somalie.

M. Osman (Somalie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à saluer l'adoption de la résolution 2372 (2017), qui proroge le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Je veux également remercier le Royaume-Uni d'avoir, en sa qualité de rédacteur, négocié et rédigé le texte de la résolution.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. C'est un honneur pour moi que de m'adresser aux membres du Conseil au nom du Gouvernement fédéral somalien. Je vous félicite également de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je voudrais en outre profiter de cette occasion pour féliciter le Représentant permanent de la Chine de la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de juillet.

Le Conseil ayant renouvelé le mandat de l'AMISOM aujourd'hui, je tiens à remercier les pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM de la contribution considérable qu'ils ont faite en Somalie ces 10 dernières années. Leur déploiement a créé les conditions nécessaires au progrès politique, à l'action humanitaire et au développement des institutions politiques et publiques somaliennes. Il ne fait aucun doute que sans leur appui et leurs sacrifices, nous n'aurions pas accompli tout ce que nous avons fait en si peu de temps.

Mais nous entrons à présent dans une nouvelle phase de transition. Le Président Mohamed Farmajo est déterminé à faire en sorte que les forces de sécurité somaliennes assument en temps voulu la responsabilité de la sécurité et reprennent progressivement en charge les tâches et les fonctions assurées jusqu'ici par l'AMISOM. À la Conférence de Londres sur la Somalie, qui s'est tenue en mai, il a énoncé une vision claire de la sécurité fondée sur une responsabilité mutuelle et partagée avec nos partenaires.

Les partenariats seront essentiels pour une transition réussie. La Somalie aura besoin du partenariat continu des pays qui fournissent des contingents ou du

personnel de police à l'AMISOM, ainsi que du partenariat et de l'appui des donateurs, pour nous aider à mettre en œuvre le dispositif national de sécurité somalien, aux fins de créer un secteur de la sécurité professionnel et sans exclusive qui soit à même d'assurer la sécurité nécessaire pour que les Somaliens puissent vaquer à leurs occupations quotidiennes à l'abri de la menace des Chabab, et qui garantisse la sécurité des frontières et du littoral du pays.

Certes, le maintien de la présence de l'AMISOM sera nécessaire pour veiller à ce que les progrès et acquis de ces 10 dernières années ne soient pas réduits à néant, mais le transfert convenu des responsabilités de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes devra répondre à certaines conditions et être assorti de dates butoirs claires, en fonction des principaux jalons de la réforme du secteur de la sécurité définis dans le dispositif national de sécurité somalien, tel qu'approuvé par le Conseil national de sécurité le 8 mai. Il est essentiel que la transition soit menée avec prudence, en assurant un financement prévisible et régulier à l'AMISOM, car un retrait prématuré fondé sur des délais artificiels et irréalistes pourrait compromettre les progrès réalisés en matière de sécurité par l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes, et n'enverrait pas le message que nous voulons faire passer au Mouvement des Chabab, notre ennemi.

Le Gouvernement fédéral somalien est déterminé à concrétiser les éléments suivants : la mise en œuvre d'une coordination et d'une coopération effectives entre l'armée, la police, les services de renseignement et l'administration civile; l'élaboration d'un réseau de renseignement intégré; le recours à des unités spécialement formées, de petite taille, pour les frappes de précision; et la poursuite du renforcement de la lutte contre l'insurrection.

Pour terminer, je tiens à remercier le Conseil de sécurité de son appui indéfectible aux progrès de la Somalie. Le Gouvernement somalien a une vision : celle d'une Somalie complètement rétablie après la faillite de l'État, et étant parvenue à une paix durable. Afin d'assurer la concrétisation de cette vision, nous travaillons d'arrache-pied pour faire prévaloir la sécurité et la justice, tout en préservant les droits de l'homme, l'état de droit et la bonne gouvernance. Nous attendons avec intérêt que s'ouvre le nouveau chapitre de notre transition en amont de l'organisation, en 2021, d'élections libres et régulières selon le principe « une personne, une voix ».

La séance est levée à 10 h 25.